








FORMATION AMIANTE

DEVENIR OPÉRATEUR DE CHANTIER

SOUS-SECTION IV FORMATION PRÉALABLE

Selon l'arrêté du 23 février 2012 et l'article R 4412-139 du Code du Travail définissent les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">  Connaitre le risque amiante.  Appréhender les exigences de la réglementation « travail, environnement et transport »  Connaitre et appliquer les mesures de protection collectives.  Connaitre et appliquer les mesures de protection individuelles.  Signaler les situations dangereuses, en informer l'encadrement.  Savoir réagir face à une situation anormale.  Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention
CONCERNE	Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire.
PRÉREQUIS	<p>Être âgé de plus de 18 ans</p> <p>Présenter à COMPTErr l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur qui prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire</p> <p>Être en contrat à durée indéterminée (CDI) selon D4154-1 du code du travail, le travail sur amiante est interdit aux salariés en contrat à durée déterminée et aux travailleurs intérimaires.</p>
PÉDAGOGIE	Les stagiaires sont évalués sur la partie théorie par un questionnaire puis sur la partie pratique par une mise en situation sur chantier fictif.
SANCTION DE LA FORMATION	Attestation de compétences délivrée est valide trois ans. Au bout de ces trois ans, une journée de recyclage est obligatoire.
ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	Durant la formation, via des QCM et des mises en situation, le consultant établira une évaluation pouvant permettre la délivrance d'une autorisation de travail

PROGRAMME



QUELLE EST LA RÉALITÉ DU RISQUE AMIANTE ?

Quelles sont ses origines et ses premières utilisations?
Quelles sont les différents types d'amiante ?
La prévention du risque amiante en France

QUELS SONT LES RISQUES POUR LA SANTÉ ?

Les dangers de l'amiante.
La pénétration de l'amiante dans le corps humain.
Les effets sur la santé.
Les maladies professionnelles de l'amiante.

L'IMPORTANCE DES E.P.I

Les équipements de protection individuels
Quels sont les différents masques.
Les équipements de protection collectifs
Les contraintes liées aux balisages de la zone.
Les exigences du confinement.
Quels sont les accessoires de décontamination.



QUEL EST LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ?

Appréhender les exigences de la réglementation.
Le code du travail et le code de la santé publique.

LES RISQUES

Les principes généraux de prévention.
L'évaluation des risques.
Les différents risques présents sur un chantier.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS EN PRÉVENTION DES PRINCIPAUX ACTEURS

Les principaux acteurs : CHSCT, inspection du travail, CARSAT...
Le droit d'alerte et le droit de retrait.
Les responsabilités pénales et civiles.
La faute inexcusable.

LES DÉCHETS

Les filières d'élimination. Les types de déchets amiantés.
Les conditionnements et emballages. La réglementation.
Le suivi des déchets.

LA PRATIQUE

La procédure d'habillage avec les PEI
Utilisation d'un sac à manche. La procédure de déshabillage.
La décontamination. Les tests libératoires.



TRAVAUX PRATIQUES

Sur matériels spécifiques amenés par le consultant ou sur les installations propres à l'établissement en intra.

Des plates formes pédagogiques permettent aux participants de définir et mettre en œuvre des modes opératoires en environnement de travail reconstitué.



Un équipement spécifique est remis à chaque participant et des équipements plus complets sont présentés durant les formations.



DURÉE

02 jours soit 14 heures

EFFECTIF

Maximum de 08 personnes